

316

L. 211-20

— 8 —

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. MILLIÈS-LACROIX, portant suppression des lois d'intérêt local s'appliquant à la **tutelle des communes** et modification des articles 133, 141, 142 et 143 de la loi du 5 avril 1884. (N^{os} 28 et 57, année 1900.)

(Nommée le 20 mars 1900.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : FRANCOZ.
2^e — MERLET.
3^e — FOLLLET.
4^e — DIANCOURT.
5^e — DELOBEAU.
6^e — BONNEFOY-SIBOUR.
7^e — MILLIÈS-LACROIX.
8^e — BRUNET.
9^e — VICTOR LEYDET.
-



[Faint, illegible handwritten text in cursive script, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

Séance du 23 mars 1900.

La commission chargée de l'examen
de la proposition de loi de M. de Maussieu
Millier-Lacroix portant suppression du
loi d'intérêt local s'appliquant à la
fabrique des communes, s'est réunie à
deux heures, et a constitué son Bureau.

Ont été nommés :

Président M. Delobean,

Secrétaire M. Francoz

La parole est donnée à M. Millier-Lacroix
qui expose en détail ses idées sur le
projet de loi dont il est l'auteur.

Après l'échange d'observations entre les
membres présents la séance est levée.

Le Président

J. Lemaire

Le secrétaire

F. Francoz

Séance du 9 avril.

Président M. Delobean

Secrétaire M. Millier-Lacroix

Les conclusions de M. Millier-Lacroix

rapporteur.

Le Président : — La séance est levée.

J. Lemaire

Le secrétaire

F. Francoz

France du 5 mars 1901
 Président, M. Delobean - Secrétaire François

M. Millier-Lacroix a la parole pour donner
 lecture de son rapport sur le projet de loi
 Le rapport, après discussion, est approuvé
 le président - le secrétaire

J. Lacroix

F. François

France du 3 juin 1901.

Président M. Delobean.

M. Lacroix a la parole pour donner lecture
 et entendre.

La C^{on} ayant délibéré sur le
 Rapport de M. Lacroix et les amendements.

Le Président,

Le Secrétaire,
 François

Lacroix

